



Résiliation téléphonie portable

Par **Christele64**, le **17/05/2011** à **13:46**

Bonjour,
J'ai résilié mon abonnement téléphone mobile chez Orange pour aller chez Virgin.
Orange a débité la totalité du reste de mon abonnement (+ de 160 €) alors que j'ai plus de 12 mois chez eux ; je leur devais donc moins de 50 €.
Que puis-je faire pour récupérer cette somme ?
Merci,

Par **amira**, le **18/05/2011** à **23:42**

Bonsoir
vérifiez si vous passez avec la loi chatel
la loi chatel: il faut un engagement de 2 ans et il faut avoir fait au moins 11 mois de l'engagement pour pouvoir résilier et payer 25% de la facture* nbre de mois qui restent
alors rester chez orange plus de 12 mois cela veut rien dire si vous venez ou vous êtes engagé dernièrement sur 12 mois donc dans ce cas la la loi chatel ne passe pas et vous payer plein pot
cordialement

Par **Christele64**, le **19/05/2011** à **09:00**

J'avais bien 24 mois d'abonnement, dont 16 mois effectués...

Par **amira**, le **19/05/2011** à **12:11**

bonjour
il faut donc rappeler le service client orange avec un autre numéro orange juste le

temps d'avoir un conseiller et vous lui dites qu'il y a une erreur pour qu'il puisse faire une réclamation pour vous remboursserrncdt